

Aides à l'embauche pour les demandeurs d'emploi de longue durée

Dans le cadre du plan de réduction des tensions de recrutement, des primes à l'embauche sont mises en place par le gouvernement.



Deux décrets publiés au Journal officiel du 30 octobre indiquent les modalités de deux types d'**aides** ayant pour objectif de faciliter le **recrutement de chômeurs éloignés de l'emploi**.

Prime pour un recrutement en contrat de professionnalisation

Le montant de 8.000 euros est accordé aux employeurs recrutant des **chômeurs de longue durée en contrat de professionnalisation** entre le 1er novembre 2021 et le 31 décembre 2022. Les candidats doivent être âgés d'au moins 30 ans, inscrits comme demandeurs d'emploi pendant au moins 12 mois au cours des 15 derniers mois et tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Ils préparent un diplôme ou un certificat de qualification professionnelle.

Aide exceptionnelle attribuée directement aux demandeurs d'emploi

D'un montant de **1.000 euros** cette aide est attribuée aux demandeurs d'emploi de longue durée bénéficiant d'une proposition d'emploi dans une entreprise dans le cadre d'une **Préparation opérationnelle à l'emploi Individuelle -POEI-**

La POEI s'adresse à des demandeurs d'emploi postulant à une offre de Pôle emploi et dont le conseiller a diagnostiqué la difficulté de trouver le candidat correspondant exactement au profil. La POEI permet la mise en place d'une formation de préparation à cette prise de poste, avec l'objectif de résorber l'écart entre les compétences du candidat et les compétences requises par le poste

La POEI doit débuter entre le 1er novembre 2021 et le 31 décembre 2022. L'aide est versée en deux temps : une moitié lors de l'entrée en formation et l'autre à l'issue de la formation.

Pour en savoir plus

--->>> [Article sur Service-public.fr](#) sur l'aide en contrat de professionnalisation

--->>> [Article sur Service-public.fr](#) sur l'aide exceptionnelle aux chômeurs de longue durée

--->>> [Détail du dispositif POEI](#), sur la base Dispositifs de notre site

--->>> Les décrets sur Légifrance : aides pour [l'embauche en contrat de professionnalisation](#) et celui sur [l'aide exceptionnelle dans le cadre d'une POEI](#)

Date de publication

17 novembre 2021

Dernières actualités

[La filière Mode et Luxe forme et recrute](#)

[Compétences et métiers d'avenir : appel à manifestation d'intérêt](#)

[12ème Forum Régional Emploi Handicap](#)

[Tableau de bord Handicap](#)

[Cap emploi : mise en ligne d'un nouveau module e-learning !](#)

- [Toutes les actualités](#)